

## APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**Objet :** Marché en plein air dans le cadre du festival de l'aventure et de la nature.

Cette manifestation est ouverte aux associations, entreprise, producteurs, créateurs qui souhaitent proposer à la vente leurs propres œuvres, articles et produits.

**Date de la manifestation:** 9, 10 et 11 Septembre 2022

**Lieu de la manifestation :** Place de la mairie de Lège

**Thème :** La nature (produits naturels et éco responsables) et l'aventure (équipement/ matériel d'aventure)

**Installations mises en place :** Les exposants, exposent avec leur propre matériel

### Conditions :

#### 1/ Dates et horaires d'ouverture :

Le Vendredi 9 Septembre Samedi 10 Septembre et Dimanche 11 Septembre 2022 (possibilité de participer sur 1 ou plusieurs jours).

#### 2/Installations des stands « exposant » :

**Installation:** Vendredi 9 Septembre : arrivée possible à partir de 11heures (ouverture du festival à 14heures)

Démontage : Chaque soir à partir de 20h30

#### 2/ Statut de l'exposant

- Artiste libre
- Artisan inscrit à la Chambre des Arts et Métiers
- Artiste inscrit à la Maison des Artistes
- Association loi 1901 (loisirs créatifs)
- Commerçant
- entreprise
- Auto entrepreneur (statut en rapport avec les arts créatifs)

#### 3/ Articles ou œuvres proposés

- Les artistes, artisans, créateurs, producteurs, entreprise devront proposer au public des produits en rapport avec le thème portant sur la nature et sur l'aventure.

### **5/Assurance :**

L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

### **7/ Tarif redevance pour la période d'exploitation:**

125 euros par chèque ou espèce à l'ordre du trésor public, à restituer au service culture et animation directement, ou à envoyer par courrier (envoi recommandé avec accusé de réception) au 79 avenue de la Mairie 33950 Lège Cap Ferret. Le règlement se fait une fois votre attribution de la place confirmée.

### **7/ Constitution du dossier – pièces à fournir :**

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, accompagnée de photos présentant les œuvres ou réalisations.
- Pour les artistes libres : copie du Numéro Siret ou Siren.
- Pour les artisans inscrits à la chambre des Arts et Métiers : copie de l'attestation d'inscription au registre des Métiers.
- Pour les artistes inscrits à la Maison des Artistes : copie de l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes.
- Pour les associations loi 1901 : copie de la parution au Journal officiel.
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN.
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

### **8/ Date limite de réception des dossiers :**

Les dossiers devront être transmis **jusqu'au 30 Juillet 2022** au service culture par mail à [culture.cb@legecapferret.fr](mailto:culture.cb@legecapferret.fr) ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé réception) à l'adresse suivante :

Service culture et Animation - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les personnes retenues seront avisées par le service animation. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

**AFFICHÉ LE : 17/06/2022**